

# AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance en date du 30 juillet 2025 a édicté le règlement temporaire en matière de circulation suivant à l'occasion des travaux pour les besoins de l'immeuble numéro 23, Am Becheler, à Bereldange :

## Stationnement interdit

Le stationnement est interdit le mardi 16 septembre 2025 de 08.00 heures jusqu'à 14.00 heures, dans la rue Am Becheler, sur le tronçon longeant l'immeuble numéro 23, du côté impair, sur une longueur de 25 mètres, excepté pour les véhicules en relation avec les travaux.

## Accès interdit aux piétons (Signal C,3g)

Le mardi 16 septembre 2025 de 08.00 heures jusqu'à 14.00 heures, selon les besoins des travaux, l'accès du tronçon du trottoir de la rue Am Becheler, du côté des maisons avec les numéros impairs, le long de l'immeuble au numéro 23, est interdit aux piétons. Les piétons sont obligés d'emprunter le trottoir du côté des maisons avec les numéros pairs.

## Priorité à la circulation venant en sens inverse (signal B,5)

Du mardi 16 septembre 2025 de 08.00 heures jusqu'à 14.00 heures, suivant les besoins des travaux, la largeur libre de la chaussée sur le tronçon de la rue Am Becheler longeant l'immeuble numéro 23 ne permettant pas le croisement de deux véhicules, les conducteurs venant de la direction rue de Bridel doivent céder le passage à ceux qui viennent en sens inverse et il leur est interdit de s'engager dans le passage étroit tant qu'il n'est pas possible de traverser ledit passage sans obliger les conducteurs venant en sens inverse à s'arrêter.

## Priorité par rapport à la circulation venant en sens inverse (signal B,6)

Du mardi 16 septembre 2025 de 08.00 heures jusqu'à 14.00 heures, suivant les besoins des travaux, la largeur libre de la chaussée devant l'immeuble numéro 23 Am Becheler ne permettant pas le croisement de deux véhicules, les conducteurs venant de la route de Luxembourg ont la priorité de passage par rapport aux conducteurs venant en sens inverse.

Walferdange, le 31 juillet 2025.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber